

PREFET DES HAUTES-PYRENEES

Direction départementale des Territoires – Service Police de l'Eau

DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU

DOSSIER DE DÉCLARATION

A qui demander des renseignements ?

<ul style="list-style-type: none">Sur la loi sur l'eau et l'envoi des dossiers correspondants	<ul style="list-style-type: none">DDT / SEREFService Police de l'Eau (SPE) 3, rue Lordat - B.P. 1349 65013 Tarbes Cedex téléphone : 05 62 51 41 14 - télécopie : 05 62 51 41 15
<ul style="list-style-type: none">Sur Natura 2000	<ul style="list-style-type: none">Même adresse et télécopie téléphone : 05 62 51 40 25
<ul style="list-style-type: none">Sur les zones inondables (et autres risques)	<ul style="list-style-type: none">Même adresse et télécopie téléphone : 05 62 51 41 87

Avertissement

Les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.) susceptibles d'avoir une incidence sur un milieu aquatique, relèvent du champ d'application du code de l'environnement et peuvent nécessiter une autorisation préfectorale ou un récépissé de déclaration (articles L.214-1 à L.214-6). Les procédures applicables sont définies aux articles R.214-6 à R.214-56 du code de l'environnement.

Ce document a pour objet de vous aider dans l'élaboration des dossiers les plus courants de « Déclaration » pour une (ou des) intervention(s) dans un cours d'eau. Le dossier de Déclaration est à envoyer en trois exemplaires au Service de la police de l'eau (adresse ci-dessus) qui est le service instructeur. La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'impact du projet sur le régime hydrologique du cours d'eau ou sur le milieu naturel serait important voire irréversible, le Service de Police de l'Eau se réserve le droit de demander la fourniture d'informations complémentaires ou de s'opposer au projet.

Le présent formulaire ne concerne que les rubriques de l'article R214-1 du code de l'environnement citées ci-dessous (§ IV). Si votre projet impacte d'autres rubriques, un dossier loi sur l'eau spécifique doit être constitué hors du présent cadre. De même, si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués, il relève d'un arrêté préfectoral d'autorisation, consulter alors le SPE.

Dans tous les cas, **l'évaluation des incidences Natura 2000 (§ X) est à compléter** en référence au 4° de l'article R.414-19 du code de l'environnement.

Un « **récépissé de déclaration** » vous sera adressé par le SPE, qu'il vous appartient de lire et de respecter. Il peut comporter des prescriptions de réalisations ou être assorti d'un arrêté de prescriptions générales, auxquelles il conviendra de vous conformer pour la réalisation de votre projet.

Vous ne devez pas commencer les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de déclaration donnant l'autorisation formelle de réalisation.

I – IDENTITE DU DEMANDEUR :

Raison sociale (si société ou collectivité) : N° SIRET : Nom et prénom du représentant :
OU	
Nom et prénom du demandeur: Date de naissance : Adresse : Téléphone fixe : Courriel : / Portable :@.....
Qualité du signataire	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/> Mandataire du maître d'ouvrage S'il s'agit d'une société, le demandeur doit indiquer en quelle qualité il intervient : gérant, directeur, etc.

II – LOCALISATION DU PROJET :

Nom du cours d'eau concerné (issu de la carte IGN ou du plan cadastral que le cours d'eau soit permanent ou non) :	
Commune(s) :	
Lieu(x)-dit(s) :	
Section(s)/ Parcelle(s) cadastrales :	
Date(s) prévue(s)	
Durée d'intervention	
Activité	<input type="checkbox"/> diurne <input type="checkbox"/> nocturne

Nota : afin de protéger les espèces aquatiques dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, l'intervention sera, sauf cas particulier, effectuée entre le 1^{er} avril et le 31 octobre pour les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole.

III – OBJECTIFS ET NATURE DU PROJET

Description des objectifs et de la nature du projet

IV – REALISATION(S) ANTERIEURE(S) : indiquez si vous avez déjà réalisé des travaux de même nature et sur le même cours d'eau ou bassin-versant ; le cas échéant, précisez la date du document d'autorisation, le type (Arrêté ou Récépissé) et le numéro de référence si vous l'avez (n° de récépissé par exemple).

V – RUBRIQUES CONCERNEES :

Si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués dans le tableau, il relève alors d'une procédure d'autorisation : consulter le SPE.

Nota : les dimensions à considérer correspondent au cumul des opérations sur un même cours d'eau et dépendant d'un même pétitionnaire.

Rubrique	Nature du « I.O.T.A. » ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Déclaration si (seuils de déclaration)	Rubrique concernée (rayer la mention inutile)
3.1.1.0	I.O.T.A. dans le lit créant un obstacle à la continuité écologique	Différence de niveau, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau, entre l'amont et l'aval de l'ouvrage : H=..... m	$0,2 < H(m) < 0,5$	Oui Non
3.1.2.0	I.O.T.A. modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de cours d'eau modifié : L= m	$L (m) < 100$	Oui Non
3.1.3.0	Installation ou ouvrage ayant un impact sur la luminosité (buse...)	Longueur de l'ouvrage L = m	$10 \leq L (m) < 100$	Oui Non
3.1.4.0	Consolidation ou protection-de berges par des techniques autres que végétales vivantes	rive droite : longueur impactée = m rive gauche : longueur impactée = m longueur totale : L= m	$20 \leq L (m) < 200$	Oui Non
3.1.5.0	I.O.T.A. dans le lit mineur du cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères , les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet	Surface de frayères détruite S = m ²	$S (m^2) < 200$	Oui Non
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou canaux avec extraction de sédiments	Volume des produits extraits V = m ³ Longueur de cours d'eau concerné L = m Épaisseur de « vase » = cm	$V (m^3) < 2000$ ET teneur des sédiments \leq au niveau de référence S1 (voir annexe 3)	Oui Non
	Analyse des sédiments (cf annexe 4)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	Destination des sédiments extraits pendant les travaux	<input type="checkbox"/> Régalage <input type="checkbox"/> Décharge <input type="checkbox"/> Valorisation (à préciser).....		

VI- DONNEES TECHNIQUES DU PROJET

☞ Selon la nature de votre projet :

Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau	remplir le cadre A
Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement)	remplir le cadre B
Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (pont, passerelle, buse, gué, ...)	remplir le cadre C
Consolidation, traitement ou protection de berges (retalutage, fascinage, enrochement, ...)	remplir le cadre D
Entretien du cours d'eau (enlèvement embâcles, traitement d'atterrissement, ...)	remplir le cadre E
Création d'ouvrages en travers du cours d'eau (épis, seuil, ...)	remplir le cadre F

Si votre projet concerne une modification d'un ouvrage déjà autorisé au titre de la loi sur l'eau (récépissé ou arrêté préfectoral), se référer aux articles R. 214-17 et R.214-18 du code de l'environnement, et contacter le SPE.

A - Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau
Passage de canalisation par : <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Fonçage <input type="checkbox"/> Tranchée Réseau concerné : <input type="checkbox"/> Eau potable <input type="checkbox"/> Assainissement <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Épaisseur de recouvrement de la conduite (entre le fond du lit et le dessus de la conduite) : cm. Origine et nature (granulométrie) des matériaux de couverture : Diamètre de la conduite :mm Position de la tranchée : <input type="checkbox"/> en berge <input type="checkbox"/> en travers Longueurm Largeur.....m Autres précisions :
B - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement)
<u>Information</u> : l'intervention ne doit pas créer d'ouvrage nouveau, ni modifier les caractéristiques et fonctionnalités de celui existant Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre : Description détaillée de l'intervention à réaliser :
C – Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau
Nota : Toujours prévoir le rétablissement de la continuité écologique (circulation des espèces et des matériaux : galets...). Installation d'un dispositif de franchissement : temporaire <input type="checkbox"/> pérenne <input type="checkbox"/> Nature : <input type="checkbox"/> pont <input type="checkbox"/> pont-cadre <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> passage busé <input type="checkbox"/> passage à gué <input type="checkbox"/> autre (préciser) Diamètre interne :mm.... ou Dimensions internes de la section : hauteur.....m / largeur.....m Longueur du linéaire de cours d'eau concerné :m Enfouissement de l'ouvrage sous le fond du lit :cm Autres précisions :

D - Consolidation, traitement ou protection de berges

Rappel : L'aménagement ne doit pas conduire à créer une digue ou à rehausser le niveau du terrain naturel en berge.

Rive gauche : Linéaire de berges concernées m Fruit (H/L) ou pente finale (%) :

Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

Linéaire de berge protégée par technique autre :m

- protection mixte enrochements libres enrochements liaisonnés gabions perré, muret
 autre (à préciser)

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée m hauteur en protection végétale m

Rive droite : Linéaire de berges concernées m Fruit (H/L) ou pente (%) :

Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

Linéaire de berge protégée par technique autre :m

- protection mixte enrochements libres enrochements liaisonnés gabions perré, muret
 autre (à préciser)

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée m hauteur en protection végétale m

Autres précisions :

E - Entretien du lit et des berges

Actions sur la végétation

Nettoyage des végétaux du lit : Faucardage Décapage Arrachage Broyage

Traitement des embâcles : Enlèvement d'embâcles Fixation d'embâcles sur berge

Enlèvement par : grappin pelleteuse manuel autre (à préciser)

Traitement de la végétation des berges : Oui Non

intervention ponctuelle sur les seuls végétaux instables ou dangereux pour la stabilité des berges : Oui Non

préservation de l'ombrage naturel du lit : Oui Non

Actions sur les matériaux du lit - en cas d'extraction, vous devez consulter le SPE

Nature : blocs, roches, galets graviers sables vase, limon, terre

Traitement des matériaux : Scarification de banc Régalage atterrissements et îlots Extraction de matériaux
 Autre (à préciser) :

Autres précisions :

F- Création d'ouvrages en travers du cours d'eau

Création d'un seuil : Non Oui Si oui, dimensions de l'ouvrage : hauteur..... m largeur.....m

différence de hauteur de ligne d'eau entre l'amont et l'aval du seuil :m

enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit :cm

matériaux de construction de l'ouvrage : pierre béton autres (à préciser).....

Création d'un épi : Non Oui en rive droite en rive gauche

Si oui, dimensions de l'ouvrage hauteur :m largeurm.

longueur de l'épi par rapport à la largeur du cours d'eau : longueur de l'épi : m

largeur du cours d'eaum

enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit :cm

matériaux de construction de l'ouvrage pierre béton autre (à préciser).....

Autres précisions :

VII – DOCUMENT D'INCIDENCES

1 – État initial

Décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux

Description de l'environnement proche du cours d'eau	
Il y a une majorité de parcelles cultivées autour du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui..... <input type="checkbox"/> Non
Il y a une majorité de parcelles boisées autour du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui..... <input type="checkbox"/> Non
L'occupation des parcelles autour du cours d'eau est diversifiée (cultures, friches, bois)	<input type="checkbox"/> Oui..... <input type="checkbox"/> Non
Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui..... <input type="checkbox"/> Non
Il y a une zone humide à proximité du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui..... <input type="checkbox"/> Non
..... Zone humide : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)	
Description du cours d'eau au droit du projet	
<u>Aspect général du lit</u>	
Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, reprofilage du lit effectué....)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Secteur rectiligne <input type="checkbox"/> Secteur sinueux (méandres)	
Lit à plusieurs bras ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le tronçon connaît des assècs périodiques ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<u>Compléter le schéma suivant</u> : écrire les valeurs demandées dans les bulles.	
<p>Le schéma illustre une coupe transversale d'un cours d'eau. On y voit des berges, une ripisylve (arbres) et le lit mineur. Trois bulles de mesure sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une bulle à gauche indique la Profondeur du cours d'eau en mètres, mesurée entre le fond et la berge la plus basse. Une bulle au-dessus du lit mineur indique la Largeur du lit mineur en mètres, mesurée entre les berges pleines avant débordement. Une bulle au-dessous du lit mineur indique la Largeur du fonds en mètres. 	

Description du cours d'eau au droit du projet (suite)
<p><u>Nature des berges :</u> <i>(plusieurs cases peuvent être cochées)</i></p> <p>Rive droite : <input type="checkbox"/> enherbée <input type="checkbox"/> arbustive <input type="checkbox"/> nue <input type="checkbox"/> artificielle (mur, perré) <input type="checkbox"/> autre (préciser).....</p> <p>Rive gauche : <input type="checkbox"/> enherbée <input type="checkbox"/> arbustive <input type="checkbox"/> nue <input type="checkbox"/> artificielle (mur, perré) <input type="checkbox"/> autre (préciser).....</p> <p><u>En présence de ripisylve :</u></p> <p>Rive droite : largeur.....m hauteur.....m essence majoritairedensité des arbres.....arbres/m² état des arbres : <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais</p> <p>Rive gauche : largeur.....m hauteur.....m essence majoritaire..... densité des arbres.....arbres/m² état des arbres : <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais</p>
<p><u>Hauteur des berges :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Rive droite :.....m Rive gauche :.....m</p> <p><u>Pente des berges :</u></p> <p>Rive droite : <input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> inclinée</p> <p>Rive gauche : <input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> inclinée</p>
<p><u>Nature du fond du cours d'eau :</u></p> <p><input type="checkbox"/> roches <input type="checkbox"/> béton <input type="checkbox"/> argile en bancs <input type="checkbox"/> graviers <input type="checkbox"/> sables <input type="checkbox"/> limon <input type="checkbox"/> terre, vase</p> <p>Présence de végétation aquatique (algues, mousses,...) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
Description du milieu aquatique au droit du projet
<p>Appréciation de la qualité des eaux (claire, trouble, polluée...) :</p> <p><u>Présence de rejets à proximité:</u> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout...) : et sa dénomination :</p> <p><u>Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau :</u> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Si oui, préciser sa nature (irrigation, zone d'abreuvement, écloserie...) : et sa dénomination :</p> <p><u>Présence des espèces suivantes (renseignements possibles auprès de la fédération de pêche ou de l'ONEMA) :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Truite <input type="checkbox"/> Poissons blancs <input type="checkbox"/> Écrevisses ou autres crustacés <input type="checkbox"/> Grenouilles, crapauds</p> <p><input type="checkbox"/> Autres espèces observées (à préciser) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

2 – Impacts pendant les travaux en amont, en aval et au droit de votre projet.

Nota : tous travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles, les dégradations et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.

Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue.

Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces.

Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions et précautions qui seront prises pour votre projet.

Circulation d'engins dans le lit mineur : Non Oui

Si oui, surface sur laquelle les engins vont évoluer :m²

Reporter les points d'accès sur le plan joint (cf annexe 1).

Isolement de la zone de travaux dans le cours d'eau :

Conduite du chantier lors d'un assec naturel Oui Non

Si non :

Mise du chantier en assec artificiel Non Oui

Si oui, longueur de cours d'eau mis en assec :m largeur de cours d'eau mis en assec :m

moyen utilisé : batardeau, big bag

mise en place d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage (indiquer l'emplacement de la dérivation sur un schéma annexe 1)

mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage ainsi qu'un bassin de décantation (indiquer l'emplacement de la dérivation et du pompage sur un schéma en annexe 1).

mise en place d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux (indiquer le passage de la canalisation sur un schéma en annexe 1).

autre (préciser) :

Mise en place d'un filtre sur la zone des travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension (indiquer l'emplacement sur un schéma en annexe 1) Non Oui

Si oui, moyen utilisé : bottes de paille

autre (préciser) :

en

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique			
N° rubriques	Impact sur :	Les travaux entraîneront-ils le(s) risque(s) suivant(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts pendant les travaux
3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0	La ressource en eau (quantité)	<ul style="list-style-type: none"> Réduction localisée du débit : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Assèchement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.4.0 3.1.5.0	Le régime des eaux	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la section du cours d'eau par la réalisation de batardeaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0 3.2.1.0	Le niveau de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Baisse de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Création d'une zone d'eau calme : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.1.0	La qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Contamination de l'eau par des polluants (ciment, produits toxiques, hydrocarbures) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Rejet ou départ de sédiments fins : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Colmatage du fond du cours d'eau par des sédiments fins en amont : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non / en aval : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Diminution de la transparence de l'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.1.0	Le milieu aquatique : habitat naturel, faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la température de l'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Destruction de zones de reproduction et d'alimentation pour la faune : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mortalité d'oiseaux, de mammifères, de poissons, de reptiles, de batraciens et/ou d'écrevisses : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Destruction de la ripisylve : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autres impacts sur - le milieu - les usages identifiés à proximité - les activités nautiques non motorisées (canoë, raft...)	

3- Impacts du projet terminé, en amont, en aval et au droit des travaux

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme			
N° rubriques	Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts du projet terminé
3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.1.0	Le régime des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des débordements (fréquence, durée) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Accentuation de la violence des crues : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Accentuation des étiages : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.1.0	Le niveau de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Baisse de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Enfouissement du lit du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.1.0	Le milieu aquatique : habitat, faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> • Déstabilisation et érosion des berges : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Artificialisation des berges : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition des eaux courantes : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Envasement, colmatage du fond du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition d'abris pour la faune aquatique : blocs, sous-berge, artificialisation du fond du cours d'eau (ex : béton, curage) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Perte de sinuosité du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Perte de ripisylve : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition de l'ombrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Augmentation de l'ombrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	La circulation des poissons et le transport des sédiments	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autres usages (dont éventuellement les activités nautiques non motorisées : canoë, raft...)	

X - EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Étape 1 - recensement des incidences potentielles

Localisation complémentaire du projet

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe)

- Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?
A (m ou km) du site le plus proche : (n° de site : FR.....)
A (m ou km) du site le plus proche : (n° de site : FR.....)
- Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)
Site :(n° de site : FR.....)
Site :(n° de site : FR.....)

Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangements des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)

.....
.....

- Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

.....
.....
.....

Conclusion

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.

ETAPE 2 - État des lieux écologique et analyse des incidences potentielles du projet

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et la zone pouvant être impactée. Il permettra de déterminer les incidences prévisibles du projet.

a. Incidences potentielles du projet sur les milieux naturels (habitats) et sur les espèces animales et végétales (espèces et habitats d'espèces)

A l'aide du tableau suivant et des données fournies en annexe, identifier les habitats naturels utilisés, traversés ou modifiés par le projet.

Renseigner les tableaux suivants en se référant en particulier au document d'objectifs du site Natura 2000 concerné, à sa cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces (joindre extrait de la carte si possible).

Les liens vers les sources de données disponibles sont fournis en annexe.

TYPE D'HABITAT NATUREL préservé au titre de Natura 2000 (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Code de l'habitat	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	<u>Risque de détérioration/destruction de l'habitat</u> (O/N) totale ou partielle ?

NOM DE L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservé au titre de Natura 2000 (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	<u>Risque de détérioration/destruction de l'habitat d'espèce</u> (O/N) totale ou partielle ?	<u>Risque de dérangement de l'espèce</u> (O/N)

b. Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

.....
.....
.....

Destruction d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....
.....
.....

Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation, ...) :

.....
.....
.....

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Photo 4 :
Photo 2 : Photo 5 :
Photo 3 : Photo 6 :

c. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?

NON

OUI : **l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier d'évaluation complète des incidences devra être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande de déclaration, et remis au service attributaire.**

IL VOUS EST PAR AILLEURS RAPPELE :

- **d'informer, au moins 8 jours avant le début des travaux**, le Service de Police de l'Eau des Hautes-Pyrénées et le service départemental de l'ONEMA (sd65@onema.fr) de la date de démarrage du chantier,
- **en cas de problème ou d'incident** :
 - d'interrompre immédiatement les travaux et de prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux
 - de prévenir immédiatement la gendarmerie nationale et les pompiers
 - de prévenir dans les meilleurs délais le Service de Police de l'Eau des Hautes-Pyrénées et le service départemental de l'ONEMA (sd65@onema.fr),

Renseignements certifiés exacts par le pétitionnaire

Fait à....., le
(signature obligatoire du pétitionnaire)

ANNEXE 1 : PIECES A JOINDRE

- Plan de situation lisible avec localisation précise du projet (1/25000^{ème}) ;
- Plan de masse sur support cadastral avec indication du nord et de l'échelle;
- Schémas de principe, profils en long et en travers des ouvrages;
- Plans, coupes du projet ;
- Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue) ;
- Éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site ;
- Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire,
- Éventuellement, la décision administrative se rapportant à l'ouvrage (arrêté préfectoral...).

ANNEXE 2 : PROCÉDURES D'INSTRUCTION, DÉLAIS, SANCTIONS

1. Procédure de déclaration

Elle comporte :

1. La constitution du dossier en 3 exemplaires et son envoi à :

DDT / SEREF
3, rue Lordat - B.P. 1349
65013 Tarbes Cedex

2. La vérification par le service instructeur de la complétude du dossier,

3. La délivrance d'un récépissé de déclaration qui ne préjuge pas de l'acceptation de la demande,

4. L'instruction du dossier par le service instructeur ; des compléments peuvent alors être demandés,

5. La délivrance de l'accord sur la déclaration, éventuellement complété par un arrêté préfectoral définissant les conditions d'interventions ; cet accord permet la réalisation des travaux,

6. L'affichage par le maire de la commune concernée du récépissé pendant une durée d'un mois à la mairie.

La durée totale est de 2 mois à compter du dépôt du dossier complet, sous réserve des délais nécessaires à la fourniture d'éléments complémentaires. La réception du récépissé de déclaration ne vaut pas autorisation de démarrer l'opération.

2. Sanction

Il est rappelé que sera puni d'une amende de 5^{ème} classe quiconque aura réalisé un ouvrage, une installation, des travaux ou une activité sans la déclaration ou l'autorisation requise, ou avant l'expiration du délai d'opposition en cas de déclaration ou sans respect des prescriptions attachées au projet figurant au dossier (y compris le fait de ne pas prendre les mesures correctives ou compensatoires prévues).

ANNEXE 3 : AUTRES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

Certaines rubriques de la nomenclature ne sont pas traitées dans ce document de « **DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU** ». Ces rubriques sont mentionnées ci-après ; certaines font l'objet de documents – guides disponibles auprès du SPE.

Si votre projet est concerné par une de ces rubriques, il convient d'établir une demande sous forme d'un dossier respectant les articles R.214-32 (déclaration) ou R.214-6 (autorisation) du code de l'environnement.

Domaine	Rubrique (* détaillés ci-après)	Document départemental disponible
Lit majeur – Zones humides	3.2.2.0.*	Règles d'intervention à respecter pour les zones humides et les lits majeurs des cours d'eau
	3.3.1.0.*	
	3.3.2.0.*	
Plan d'eau - Retenue - Digue	3.2.3.0.	Défense incendie et loi sur l'eau
	3.2.4.0.	
	3.2.5.0.	
	3.2.6.0.	
Piscicultures	3.2.7.0.	
Forage – Création de puits	1.1.1.0.*	Demande d'autorisation de réalisation d'un puits ou d'un forage
Prélèvements d'eau	1.1.2.0.	
	1.2.1.0.	
	1.2.2.0.	
	1.3.1.0.	
Épandages d'effluents ou de boues	2.1.3.0.	
	2.1.4.0.	
Rejets d'eau	2.1.5.0.*	Les eaux pluviales –rappel de la loi sur l'eau et préceptes techniques de traitement
	2.2.1.0.	
	2.2.3.0.	

➤ IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau

1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (A) ;

2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (D).

Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais,

la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

3.3.2.0. Réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1° Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;

2° Supérieure à 20 ha mais inférieure à 100 ha (D).

➤ PRÉLÈVEMENTS

1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).

➤ REJETS

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;

2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

ANNEXE 4 : ANALYSE DE SÉDIMENTS

EXTRAIT de l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993

Art. 1^{er} .Lorsque, pour apprécier l'incidence de l'opération sur le milieu aquatique (ou pour apprécier l'incidence sur le milieu aquatique d'une action déterminée), une analyse est requise en application du décret nomenclature :

• la qualité des sédiments extraits de cours d'eau ou canaux est appréciée au regard des seuils de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature dont le niveau de référence S 1 est précisé dans le tableau IV.

Tableau IV
Niveaux relatifs aux éléments et composés traces
(en mg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm)

PARAMÈTRES	NIVEAU S1
Arsenic	30
Cadmium	2
Chrome	150
Cuivre	100
Mercurure	1
Nickel	50
Plomb	100
Zinc	300
PCB totaux	0,680
HAP totaux	22,800

Art. 2. Lors des analyses, afin d'évaluer la qualité des rejets et sédiments en fonction des niveaux de référence précisés dans les tableaux ci-dessus, la teneur à prendre en compte est la teneur maximale mesurée. Toutefois, il peut être toléré :

- 1 dépassement pour 6 échantillons analysés ;
- 2 dépassements pour 15 échantillons analysés ;
- 3 dépassements pour 30 échantillons analysés ;
- 1 dépassement par tranche de 10 échantillons supplémentaires analysés, sous réserve que les teneurs mesurées sur les échantillons en dépassement n'atteignent pas 1,5 fois les niveaux de référence considérés.

Art. 3. Les tableaux figurant à l'article 1^{er} peuvent être actualisés et complétés par arrêté complémentaire en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques.

Art. 4. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés en application de l'arrêté du 12 novembre 1998 susvisé et selon les modalités précisées dans l'arrêté précité.

ANNEXE 5 : Où trouver l'information ?

Sur le SDAGE

- Les principaux documents du SDAGE (texte et cartes) :
<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/documents-du-sdage-et-du-pdm.html>

Sur Natura 2000

- Les données environnementales de la DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-de-la-dreal-r1958.html>
- Le portail du réseau Natura 2000 - Recherche géographique des sites Natura 2000 en Midi-Pyrénées :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR62.html>
- La base de données Natura 2000 sur le site du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>
- Le Formulaire Standard de Données(FSD) du site Natura 2000 sur le site internet du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>
- Les document d'objectifs - DOCOB disponibles sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées (données communales - nature) :
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/basecommunale/>
- Les cahiers d'habitats (synthèse, par grands types de milieux, des connaissances scientifiques et une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble de des habitats et espèces (végétales et animales) présents en France) :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-cahiers-d-habitats-Natura-2000.html>